

**Rapport du Président du jury
du concours d'accès aux cycles préparatoires
au concours interne et au troisième concours
de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire
social et médico-social
Année 2018**

-=-=-=-=-=-=-

Présenté par Christophe MISSE, Directeur d'hôpital
Directeur du Centre hospitalier Sud-Essonne,

Membres du Jury plénier¹

Christophe MISSE, Président,

Anne BERTHE, Directrice d'établissement sanitaire, social & médico-social,
Directrice de l'EHPAD de Sainte Mère Eglise,

Marie-Louise CAREMIL, Attachée d'administration de l'Etat honoraire
représentant le Directeur général de la cohésion sociale,

Emmanuelle JUAN, Directrice d'hôpital
au Centre hospitalier de Saint-Quentin,

Valérie JOUET, Responsable de la formation des Inspecteurs des affaires sanitaires & sociales,
représentant le Directeur de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

François MARCHAND, Attaché d'administration d'Etat,
représentant la Directrice générale de l'offre de soins

¹ Arrêté du 11 janvier 2018 du centre national de gestion relatif à la composition du jury plénier

Introduction

En premier lieu, ce rapport est destiné aux candidats qui ont subi les épreuves de l'année 2018 du concours d'accès au cycle préparatoire de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire social et médico-social. Certains de ceux qui ont réussi cette année avaient échoué précédemment. Cela permet de dire que jamais rien n'est définitif. Il permet également d'être éclairé sur les attentes du jury. Il appartiendra ainsi aux organismes de formation de prendre en compte les remarques formulées qui seront sans nul doute utiles pour préparer au mieux les futurs candidats.

1- Les conditions d'accès concours :

Selon les dispositions du [décret n° 2014-1706 du 30 décembre 2014](#) modifiant le [décret n° 2005-921 du 2 août 2005](#) portant statut particuliers des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et le [décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007](#) portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière les fonctionnaires et agents publics de la fonction publique hospitalière peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au concours interne.

À cet effet, les candidats doivent justifier, au 1er janvier de l'année, où prendra fin le cycle préparatoire au concours interne, les conditions requises pour se présenter au concours interne de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP organisés par le Centre national de gestion.

Pour leur part, les personnes qui justifient d'un exercice durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs ou associatifs en qualité de responsables y compris bénévoles sans pour autant avoir la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent publics peuvent être admis à se présenter au concours d'accès à un cycle préparant les candidats au troisième concours. Ils doivent justifier au 1er janvier de l'année où prend fin le cycle préparatoire au 3ème concours, les conditions requises pour se présenter au 3ème concours de directeur d'hôpital ou au 3ème concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social d'entrée en formation à l'EHESP, organisés par le Centre national de gestion.

Dans les deux cas, les lauréats suivent un cycle d'études d'une durée de douze mois.

2- Statistiques du concours :

2.1- Nombre de postes, de candidats inscrits, présents, admissibles et admis :

Année	Postes ouverts	Inscrits	Présents	% de Présents	Admissibles	Lauréats	Ratio Postes/ Lauréats	Taux de réussite Lauréats/ Présents
2018								
Cycle pour concours interne	63	101	92	91,09%	51	41	0,65	44,57%
Cycle pour 3 ^{ème} concours	7	11	9	81,82%	5	4	0,57	44,44%
Total	70	112	101	90,18%	56	45	0,64	44,55%

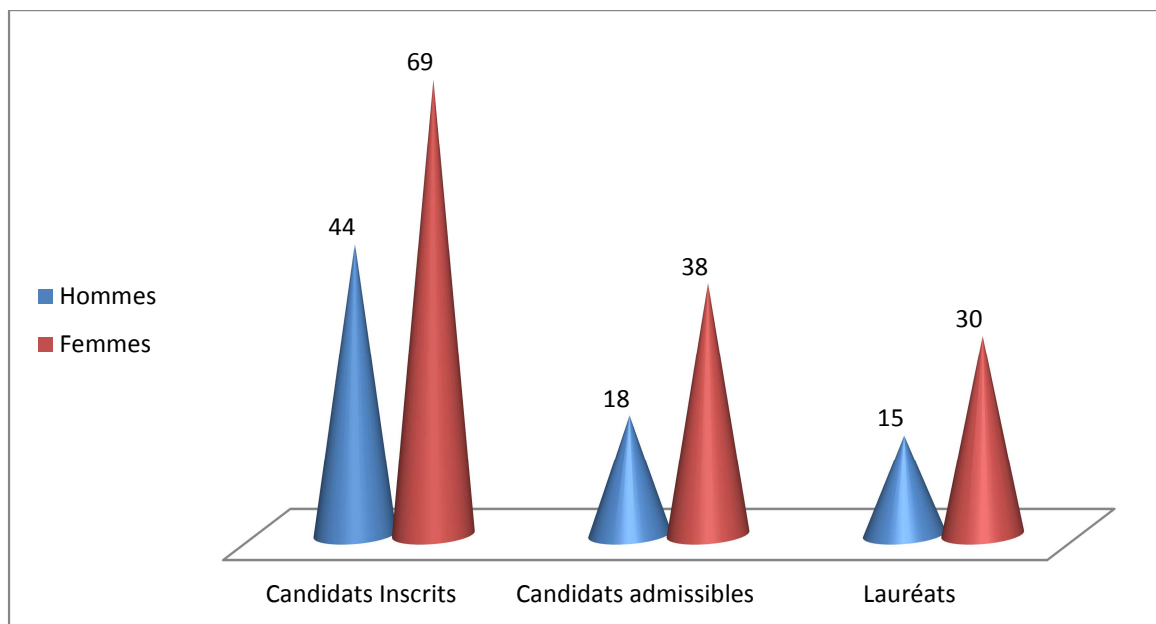
En 2018, le nombre total de candidats inscrits est en augmentation (+ 11, soit + 10,89%). Il en est de même pour les candidats présents (+ 12, soit + 13,48%).

.../...

Coté lauréats, le nombre est quasi stable (45 en 2018 ; 47 en 2017). Pour autant, on ne retrouve pas le niveau de 2014 lorsqu'il existait deux cycles distincts (62 lauréats dont 28 pour directeur d'hôpital et 34 pour directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social).

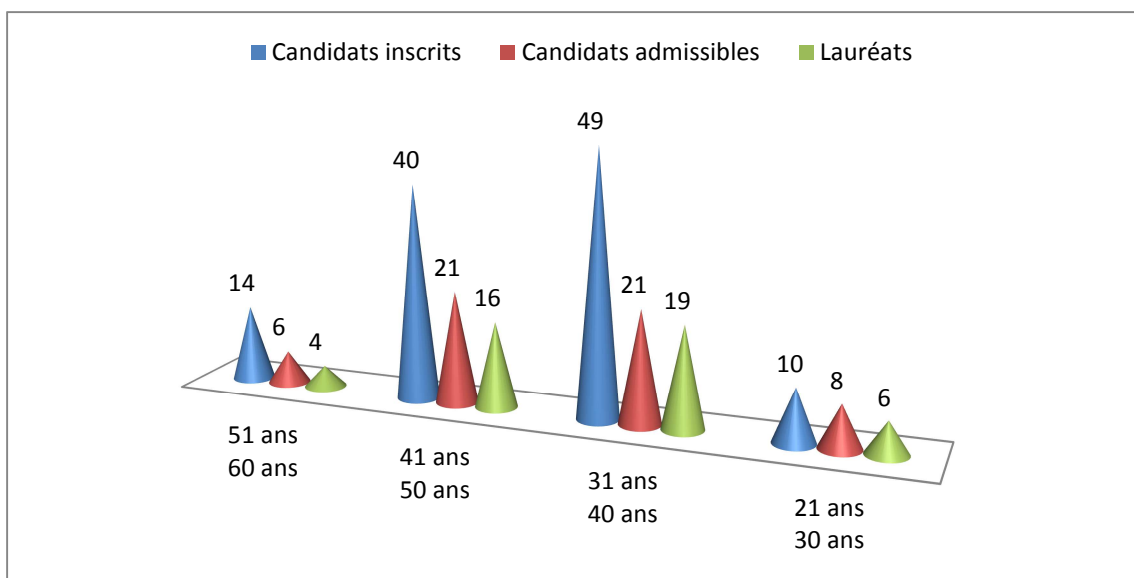
S'agissant du concours d'accès au cycle préparant au troisième concours, le nombre de candidat inscrits est en légère hausse (+ 3) pour un nombre de lauréats identique à 2017 (4).

2.2- La répartition Hommes/Femmes (les deux cycles confondus) :



Les femmes sont majoritaires en 2018 comme elles le sont depuis plusieurs années. Elles représentent 61,06% des inscrits (64,35% en 2017), 67,86% des candidats admissibles (74,54% en 2017) et 66,67% des lauréats (76,59% en 2017).

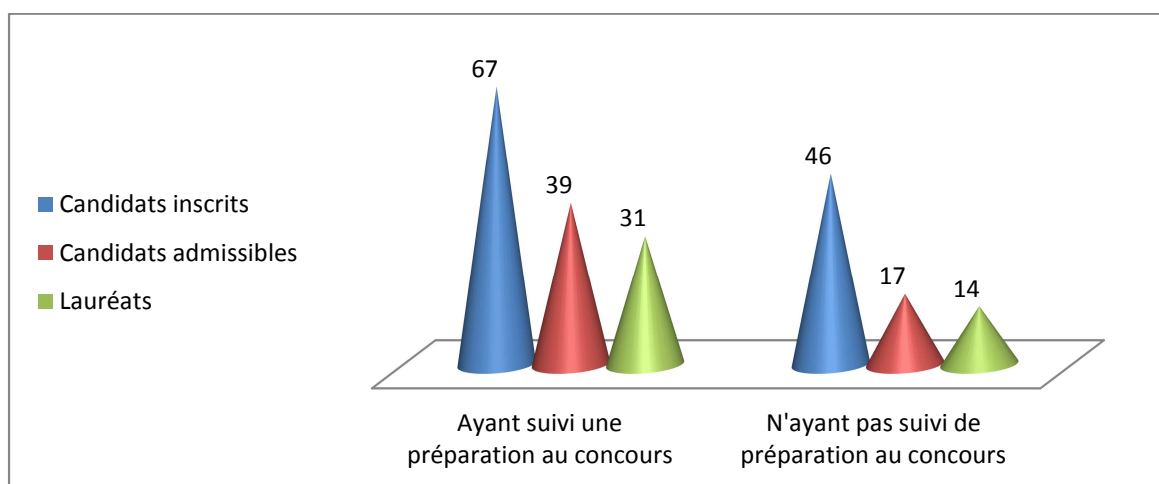
2.3- La pyramide des âges (les deux cycles confondus) :



Toutes les tranches d'âge sont représentées mais celles qui le sont le mieux sont celles des 31/40 ans et des 41/50 ans. Celles-ci constituent à elles deux 78,76% des inscrits (84,15% en 2017), 75% des admissibles (83,63% en 2017) et 77,78% des lauréats (82,97% en 2017).

.../...

2.4- La préparation au concours (les deux cycles confondus) :

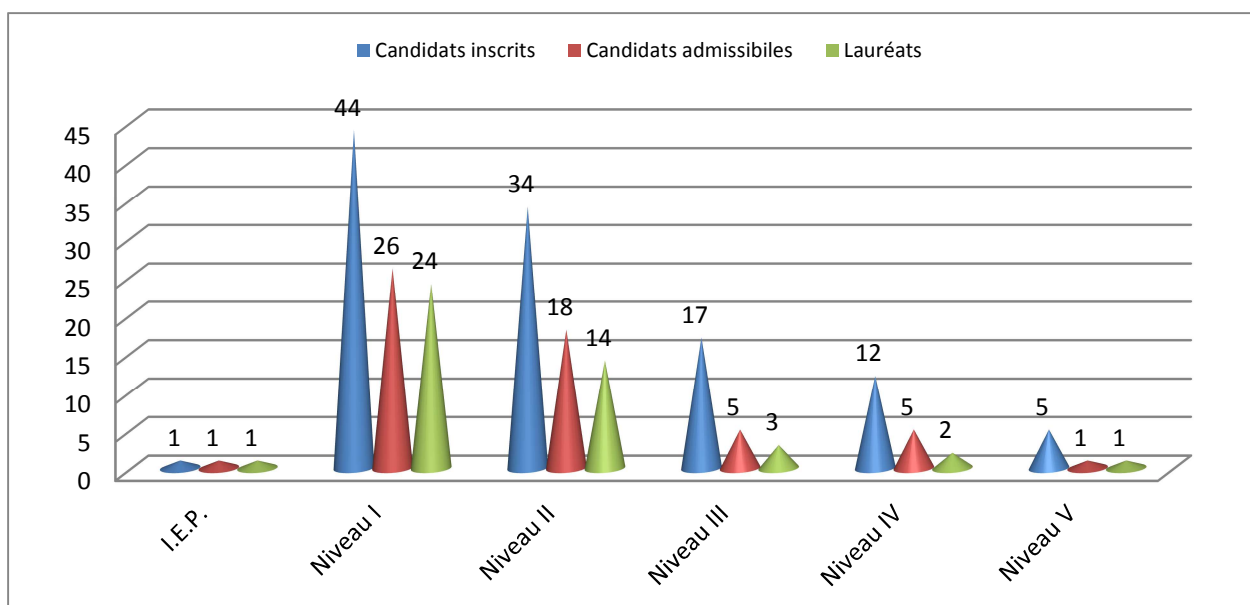


Cette année est intégrée dans les statistiques une rubrique relative à la préparation au concours. Force est de constater que les candidats qui suivent une préparation ont de meilleures chances de réussir ce concours.

En effet, si les candidats qui n'ont pas suivi de préparation spécifique au concours d'accès au cycle préparatoire de directeur d'hôpital et/ou d'établissement sanitaire social et médico-social constituent plus de 40% des candidats, ils ne représentent que 30,36% des admissibles et, in fine, 31,10% des lauréats.

On ne peut donc qu'encourager les futurs candidats à s'inscrire dans un processus de formation pour maximaliser leur chance de réussite.

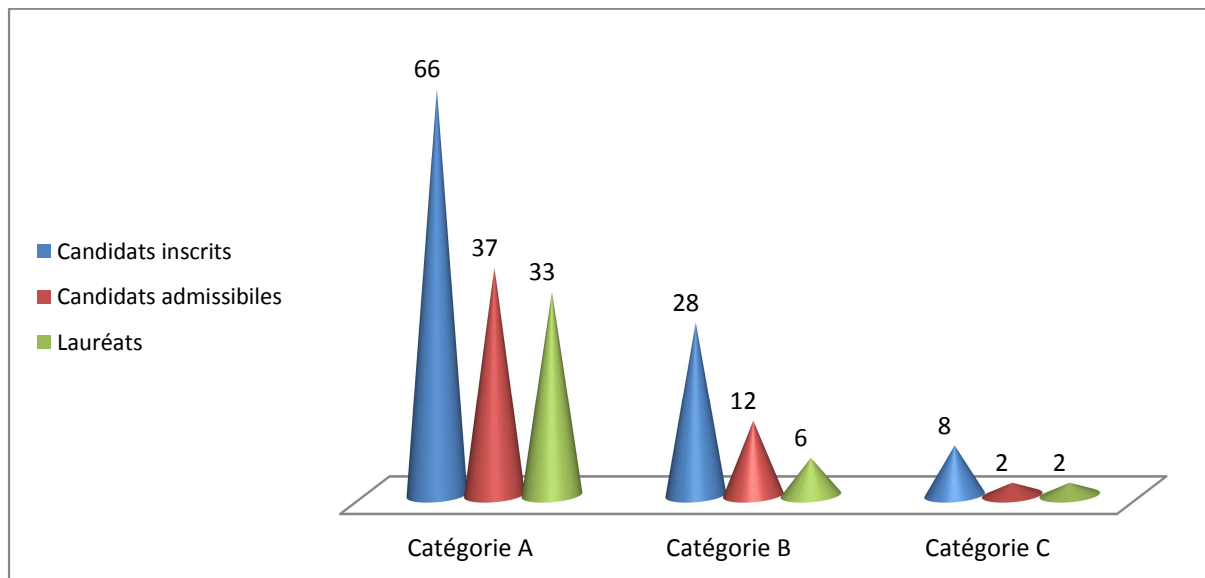
2.5- Niveau d'étude (les deux cycles confondus) :



Les candidats possèdent principalement un diplôme de niveau I. Ils représentent 39,82% des inscrits (43% en 2017). Ils sont plus de 48% des admissibles (54% en 2017) et plus de 55% des lauréats (51% en 2017). Néanmoins, les candidats moins diplômés sont également présents quelle que soit l'étape du concours. Pour nombre d'entre eux, leur réussite s'explique par le fait d'avoir suivi une préparation à ce concours.

.../...

2.5- La répartition par catégorie (cycle d'accès au concours interne) :



La notion de catégorie au sens de la fonction publique n'existant pas pour les candidats du concours d'accès à un cycle préparant aux troisièmes concours aux troisièmes concours d'admission de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social, ces derniers ne sont pas pris en compte dans la présente statistique.

Les candidats au concours d'accès au cycle préparatoire aux concours internes de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sont très majoritairement issus d'un corps de catégorie A ; 64,71% en 2018 contre 58,42% en 2017 pour les inscrits, 72,55% en 2018 contre 65,45% en 2017 pour les admissibles, 80,50% en 2018 contre 65,95% en 2017 pour les lauréats. L'émergence des professionnels paramédicaux diplômés d'Etat, reclassés progressivement tous en catégorie A en est l'explication principale.

Pour autant, ce concours reste également ouvert et accessible aux fonctionnaires et contractuels des catégories B et C pour peu qu'ils s'inscrivent dans un processus de préparation au concours.

3- Les épreuves écrites d'admissibilité :

Les épreuves du concours pour l'accès au cycle préparatoire aux concours interne et aux troisièmes concours d'admission de directeur d'hôpital ou de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social sont communes aux deux cycles.

Observation générale :

Le jury souligne un niveau général globalement satisfaisant tant pour l'épreuve de note de synthèse que pour l'épreuve de dissertation. Toutefois, la maîtrise de l'orthographe et la qualité de l'expression écrite restent perfectibles dans un certain nombre de cas. Quelques copies sont par ailleurs difficilement lisibles.

La proportion de très bonnes copies (avec une note supérieure à 15/20) reste encore très faible.

Certains candidats ont parfois eu du mal à bien gérer le temps imparti pour chacune des deux épreuves écrites, et un nombre significatif de copies apparaît ainsi inachevé.

.../...

La rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général (Durée : quatre heures ; coefficient 2)

Le sujet, commun aux deux concours, portait sur l'illettrisme en France. Les différences entre les candidats des deux cycles n'apparaissent pas significatives sur cette épreuve.

S'agissant de l'épreuve sur dossier, le niveau de réflexion est satisfaisant et les dossiers sont souvent bien exploités. Mais le travail est trop souvent scolaire, sans grande originalité en ce qui concerne les plans proposés pour organiser les principaux éléments du dossier.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	93	3,00	15,50	10,13

Cycle d'accès au troisième concours

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Note de synthèse	9	6,00	17,00	11,50

La rédaction d'une composition sur un sujet d'actualité, choisi par le candidat entre trois sujets, dont l'un au moins se rapporte aux problèmes sanitaires, sociaux et médico-sociaux contemporains (durée : quatre heures ; coefficient 1).

Pour cette deuxième épreuve d'admissibilité, Les candidats avaient le choix entre les trois sujets suivants :

- 1 – Les évolutions technologiques menacent-elles nos libertés ?
- 2 – Les phénomènes migratoires actuels.
- 3 – L'hôpital, promoteur de santé dans les territoires.

Le jury a pu constater des difficultés de maîtrise de l'expression écrite et même de l'orthographe pour un nombre non négligeable de candidats.

Trop souvent, les connaissances des candidats apparaissent également assez limitées, et les idées sont encore trop souvent organisées autour de plans peu originaux et parfois même non pertinents.

Concernant le sujet sur l'hôpital, le jury regrette une approche parfois trop technique du sujet en lieu et place d'une approche transversale.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	93	2,00	16,00	10,33

Cycle d'accès au troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve écrite</u>	<u>Présents</u>			
Composition	9	8,50	16,00	12,33

4- L'admission : Conversation avec les membres du jury ; coefficient 3) :

L'épreuve orale d'admission, d'une durée de 30 minutes, se déroule selon les modalités suivantes, annoncées par le président du jury avant l'audition de chacun des candidats :

- présentation du parcours professionnel du candidat et des motivations qui le poussent à vouloir intégrer le cycle préparatoire, puis présentation du thème ou du texte choisi par le candidat (durée maximale : quinze minutes, durée de préparation : quinze minutes) ;
- conversation avec le jury (15 minutes).

Pour l'épreuve orale, M. François MARCHAND, représentant la Directrice générale de l'offre de soins dans le jury, n'a pu être présent pour l'audition des candidats et n'a pas été remplacé au regard de la jurisprudence constante du juge administratif en la matière.

Observation générale :

Certains candidats ont parfois eu du mal à gérer leur temps de parole, et n'ont pas utilisé la totalité du temps dont ils pouvaient disposer pour présenter leur parcours professionnel et le thème ou le texte qu'ils avaient choisi (soit 15 minutes).

D'autres candidats ont eu, en revanche, tendance à conserver trop longtemps la parole.

Ces deux attitudes n'ont finalement pas été sanctionnées sévèrement par le jury, s'agissant d'un concours à un cycle préparatoire dont l'objectif est justement de permettre aux candidats d'acquérir la méthode indispensable à ce type d'épreuve.

D'une manière générale, les candidats paraissent d'ailleurs bien préparés à l'épreuve orale. La plupart des candidats ont ainsi réussi à bien structurer leur présentation et à répondre, dans l'ensemble, correctement aux questions du jury. Un nombre finalement assez faible de candidats n'a pas paru apte à réussir cette épreuve, et à franchir la barre d'un concours qui aurait été jugée trop haute.

.../...

Il faut ici souligner un nombre important de candidats présentant un profil de soignant (personnel paramédical, cadre de santé), qui expriment le souhait de ne pas se présenter au concours de directeur des soins. Cette évolution de carrière, si elle se doit d'être soutenue, n'a pas toujours fait l'objet d'un projet professionnel construit.

Pour les candidats issus d'un corps de catégorie C, la vision métier du directeur d'hôpital ou du directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social méritait parfois d'être confortée pour acquérir la juste mesure du positionnement attendu.

Enfin, le jury a été sensible à la bonne présentation des candidats et à leur grande courtoisie.

Cycle d'accès au concours interne :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	51	7,00	16,00	10,90

* une personne ne s'est pas présentée à l'audition de cette épreuve

Cycle long : Cycle d'accès au troisième concours :

Nature de l'épreuve	Nombre de candidats	Note		Note moyenne
		la plus basse	la plus haute	
<u>Epreuve orale</u>	<u>Présents</u>			
Conversation avec le jury	5	7,00	13,00	11,20

5- L'organisation et les conditions matérielles :

Les candidats et les membres du jury ont pu trouver des conditions matérielles optimales, à toutes les étapes de l'organisation du concours, en particulier durant le déroulement des épreuves orales.

Il convient de souligner à ce titre la qualité de l'organisation du concours, et il faut féliciter les équipes du CNG qui se sont mobilisées pour assurer la réussite des épreuves.

Paris, le 25 juin 2018

Pour le jury, le président
Christophe MISSE